

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220331-15-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 31 Mars 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	30	30 + 14 pouvoirs

Date de convocation

25 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un Mars à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Rémi WAGNER, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Dominique GRANDIEU par Catherine LEPRUN, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Antony KUHN par Francis MAUGRAS, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, Philippe POTDEVIN par Laurent TROGRIC, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON, Alain SOLDNER par Pierre JULIEN, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs

N° de délibération : 15

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
30	44	44	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Comme chaque année, le vote du budget donne lieu à une modification du tableau des effectifs. En effet, celui-ci évolue en fonction des créations de postes, des avancements de grade, des mobilités internes et des réformes.

Direction action sociale/prévention et santé – Maison intercommunale de la petite Enfance :

Le cadre d'emploi des puéricultrices a fait l'objet d'un reclassement au 1^{er} janvier 2022 suivant les décrets n°2021-1879 du 28 décembre 2021, n°2021-1880 du 28 décembre 2021 et n°2021-1883 modifiant respectivement les dispositions indiciaires applicables à certaines cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale et modifiant divers décrets portant statuts particuliers de cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale.

Conséquences de modifier les modalités de carrière, de revaloriser suivant la mise en œuvre du SEGUR de la santé et de fusionner les trois grades existants au sein du nouveau cadre d'emploi constitué désormais de deux grades : puéricultrice de classe normale et puéricultrice de classe supérieure.

Le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux est créé au niveau de la catégorie B de la fonction publique territoriale suivant le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultures territoriaux. Il comprend deux grades, classe normale et classe supérieure. Il permet de classer les agents positionnés jusqu'au 31 décembre 2021 sur les grades d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe et d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Au vu de l'évolution de la maison intercommunale de la petite enfance, il est proposé de :

- transformer le poste de responsable de la crèche familiale (poste d'Educateur de jeunes enfants à temps non complet, 70%, à la place d'un temps complet) en lien avec le profil et la volonté de la nouvelle occupante de la fonction
- transformer un poste d'assistant d'accueil petite enfance affecté à la crèche Mirabelle et au LAPE en un poste consacré exclusivement à ce deuxième équipement en lien avec le profil et la volonté d'un agent (poste d'agent social à temps non complet, 80%, à la place d'un temps complet).

En conséquence, l'organisation de la micro-crèche, placée sous la même autorité que la crèche familiale, est modifiée avec la fermeture d'un poste d'Educateur de jeunes enfants à temps complet et la création d'un poste d'agent social à temps non complet 80%. L'organisation nouvelle du poste partagé entre la crèche Mirabelle et le LAPE nécessite, pour ce dernier, la création d'un poste d'agent social à temps non complet (80%).

Enfin, dans le cadre d'une coordination sur les thématiques solidarité-santé et jeunesse, un poste d'attaché territorial ou d'Educateur de jeunes enfants à temps complet est créé avec un financement lié à la CTG (convention territoriale globale). Selon le niveau du candidat choisi, les postes ouverts sur les grades non retenus seront fermés.

Direction Sports/loisirs, culture et tourisme :

Un poste d'attaché à temps complet est créé pour assurer les fonctions de chargé de mission culture et développement touristique, financé pour moitié par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles).

Direction Générale :

Un poste d'ingénieur territorial à temps complet est créé pour assurer les fonctions de chargé d'opérations d'aménagement.

Direction Infrastructures, déplacements et équipements :

Au vu du profil du candidat retenu pour occuper les fonctions de technicien-responsable « éclairage public – smart lighting », il convient de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Direction Territoire durable :

Au vu de l'accession potentielle à la stagiairisation d'un assistant administratif urbanisme réglementaire, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif et de fermer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Direction des Ressources et prospectives :

Au vu de l'accession potentielle à la stagiairisation d'un assistant support informatique, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet.

Dans le cadre de l'évolution du profil de poste de responsable santé et sécurité au travail, il convient d'ouvrir la possibilité de recruter sur les grades d'attaché ou d'ingénieur. Selon le niveau du candidat choisi, les postes ouverts sur les grades non retenus seront fermés.

Enfin, au sein de la Direction des Ressources Humaines, afin de gérer les démarches de recrutement, un poste de rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe ou attaché territorial est créé. Selon le niveau du candidat choisi, les postes ouverts sur les grades non retenus seront fermés.

Dans le cadre du recrutement d'un directeur finances, il est proposé d'ouvrir un poste d'ingénieur principal, d'attaché ou d'attaché principal. Selon le niveau du candidat choisi, les postes ouverts sur les grades non retenus seront fermés.

Avancements de grade / promotion interne :

Comme chaque année, la campagne d'entretiens professionnels a permis de valoriser certains agents et de mettre en adéquation les missions et les grades. Ces évolutions ne seront effectives que lors de la nomination des agents.

Au sein de la Direction infrastructures, déplacements et équipements, il est prévu d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise et de fermer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en cas d'accession par la promotion interne d'un agent. Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sont créés dans le cadre d'avancements de grade.

Au sein de la Direction restauration, deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sont créés dans le cadre d'avancements de grade.

Au sein de la Direction sports/loisirs, culture et tourisme, un poste d'Educateur des APS est fermé dans le cadre d'un avancement sur le grade supérieur et les fonctions de Chef de bassin.

Ces ouvertures et fermetures de postes conduisent à une création de 4 postes permanents supplémentaires au tableau des effectifs.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité technique en date du 25 février 2022,
- Après avis du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Ouverture de postes permanents :

- Un poste d'attaché territorial à temps complet
- Un poste d'attaché territorial ou d'Educateur de jeunes enfants à temps complet (fermeture des postes non utilisés automatiquement au recrutement)
- Un poste d'ingénieur territorial à temps complet
- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

Postes existants mais nécessitant une ouverture sur plusieurs cadres d'emplois :

- Un poste d'ingénieur principal, d'attaché ou d'attaché principal à temps complet (fermeture des postes non utilisés automatiquement au recrutement)
- Un poste d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial à temps complet (fermeture des postes non utilisés automatiquement au recrutement)
- Un poste d'attaché territorial, de rédacteur principal de 1^{ère} classe, de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur à temps complet (fermeture des postes non utilisés automatiquement au recrutement)

Ouvertures de postes dans le cadre de la carrière et des avancements/promotions :

- Un adjoint administratif à temps complet
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps complet
- Un poste d'Educateur de jeunes enfants à temps non complet (70%)
- Deux postes d'agents sociaux à temps non complet (80%)

Fermeture de postes :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'ETAPS à temps complet
- Deux postes d'Educateur de jeunes enfants à temps complet

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRILIC